

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2015 A 20 H 15

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quinze, le **29 JUIN 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
30 Juin 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

4^{ème} séance 2015.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie,
Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN
Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique,
Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,
M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE
Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Avancements de grades

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PANO-WENTZEL Marylène à Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel à Mme VINCENT Marie

N° 77/2015

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Le Maire invite le Conseil Municipal à accepter la promotion au
grade supérieur de plusieurs agents de la commune suite à avis favorable de la commission
administrative paritaire siégeant au Centre de Gestion des Vosges de la Fonction Publique
Territoriale, ou suite à réussite à un examen professionnel.

Il s'agit de créer les grades suivants :

- 1 attaché territorial en lieu et place d'1 rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- 1 adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en lieu et place d'1 adjoint
administratif territorial de 1^{ère} classe,
- 1 adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe en lieu et place d'1 adjoint administratif
territorial de 2^{ème} classe,
- 1 agent de maîtrise principal en lieu et place d'1 agent de maîtrise,
- 5 emplois (dont 2 à temps incomplet) d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème}
classe en lieu et place d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe,
- 1 adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe en lieu et place d'1 adjoint
technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- 1 agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles en lieu et place d'1
agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles,
- 1 agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles en lieu et place d'1
agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles,
- 1 adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe en lieu et place d'1 adjoint
territorial du patrimoine de 1^{ère} classe,
- 1 brigadier en lieu et place d'1 gardien de police,
- 1 brigadier-chef principal en lieu et place d'1 brigadier.

Le Conseil Municipal unanime,
En ayant délibéré,
Décide de ces transformations d'emplois, les crédits inscrits au chapitre 012 étant
suffisants.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,